



Date de transmission de l'acte: 02/07/2026
Date de reception de l'AR: 02/07/2026
032-243200607-AR_2026_101-AR
A G E D I

DÉCISION 2026- 101 PORTANT APPROBATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

**Madame la Présidente de la Communauté de communes
d'Artagnan en Fezensac,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°DE_2026_019 relative aux délégations de pouvoir à Madame la Présidente ;

VU que la délibération précitée a chargé Madame la Présidente, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision des règlements applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du Centre de Loisirs intercommunal annexé à la présente ;

DÉCIDE

Article unique : l'approbation du règlement intérieur du Centre de Loisirs intercommunal annexé à la présente décision applicable à compter du 05/06/2026.

A Vic-Fezensac, le 05/06/2026,

La Présidente

Barbara NETO



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC
Complexe des Cordeliers - 18 rue des Cordeliers - 32190 VIC-FEZENSAC
Tél. 05 62 64 89 63

Email : dgs@dartagnanenfezensac.com – Site internet : www.dartagnanenfezensac.com